

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019 – 20H30

**Membres présents :** Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ,

**Membres absents excusés :** Jean-Baptiste CAU, Vincent DUMETIER, Agnès LAURENT, Véronique REVEILLON

**Secrétaire de séance :** Ludovic PICOD

### ORDRE DU JOUR :

1. **Contrat P@C proposé par le Département avec le territoire du Grand Besançon**
2. **Droits de préemption urbain**
3. **Subvention collège pour le voyage des 6èmes**
4. **Demande de subvention suite à la fusion des clubs de foot**
5. **Fond de solidarité Logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté**
6. **Délibération modificative budgétaire**
7. **Renouvellement du bail de chasse**
8. **Vente d'un terrain communal Chemin du Bout d'Amont**
9. **Devis changement de porte d'un logement communal**
10. **Programme de travaux au parc public**
11. **Devenir du logement communal Route de la Saline**
12. **Projet de parking communal Route de la Saline**
13. **Bail bassin d'eaux pluviales Rue des 8 aviateurs**
14. **Programmation des finitions de la tranche 3 du lotissement**
15. **Demande de recours gracieux par rapport à des astreintes**
16. **Questions diverses.**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2019

### 1. **Contrat P@C proposé par le Département avec le territoire du Grand Besançon**

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur/Madame le Maire à signer ce contrat.

### **VOTE: POUR à l'unanimité**

#### 2. **Droits de préemption urbain**

Le conseil municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain :

- pour la vente de la propriété ZE 265
- pour la vente de la propriété AD 197-314-317
- pour la vente de la propriété AD 98
-

### **3. Subvention collège pour le voyage des 6èmes**

Une subvention est accordée pour les 6èmes du Collège de Quingey ayant participé au voyage d'intégration à Pierrefontaine les Varans soit environ 10 élèves à hauteur de 65 euros par élève.

Le conseil décide l'inscription de la somme de 225 euros sur le compte 6574 « subvention aux associations »

**VOTE: POUR à l'unanimité**

### **4. Demande de subvention suite à la fusion des clubs de foot US DOUBS SUD**

Le Maire rappelle que les clubs de foot ASBO et Loue Lison ont fusionné. La GBM « Grand Besançon Métropole » accepte de financer une partie des travaux de restructuration des locaux à hauteur de 12 000€ sur une enveloppe globale de 18 000€. Il reste à la charge des communes à financer le reliquat soit 6000 € à se répartir.

Le conseil municipal de Byans attribue une subvention de 1000€ pour le Club de foot.

Il autorise l'inscription de la somme de 1000 € sur le compte 6574 qui sera prélevée sur le compte 022 dépenses imprévues.

**VOTE: POUR à l'unanimité**

### **5. Fond de solidarité Logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté**

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD-

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement uniquement.

**VOTE: POUR à l'unanimité**

### **6. Délibération modificative budgétaire sur le budget communal 2019**

Le conseil municipal décide d'apporter des modifications budgétaires suivantes :

- Afin d'intégrer des frais d'études suivies de réalisation
  - ❖ Compte de dépenses 2128/041 : 840 €
  - ❖ Compte de dépenses 21518041 : 5 160 €
  - ❖ Compte de recettes 2031/041 : 6 000€
- Afin de transfert des crédits sur l'investissement pour la chaufferie mairie
  - ❖ 61524 entretien forêts : - 10 000€
  - ❖ 021 vir section fonct 10 000€
  - ❖ 023 vir section inv 10 000€
  - ❖ 21311 bâtiment public : 10 000€
- Afin de régulariser des ventes de terrains et équilibrer les sections
  - ❖ Compte 192/040 : - 2663€
  - ❖ Compte 202/20 : 2663€
  - ❖ Compte 606221 : -2580 €
  - ❖ Compte 6761/042 :2580

## **VOTE: POUR à l'unanimité**

### **7. Renouvellement du bail de chasse**

Le conseil municipal donne son accord pour prolonger le bail actuel qui se terminait en 2019 pour une année supplémentaire aux mêmes conditions.

## **VOTE: POUR à l'unanimité**

### **8. Vente d'un terrain communal Chemin du Bout d'Amont**

Suite à l'accord de principe du conseil municipal en date du 5 juin 2018, un bornage par le cabinet Robert géomètre à Saint Vit a été réalisé

Le conseil accepte de vendre la parcelle AD 363 pour 1a15ca à Monsieur et Madame FAUVERNIER Alain au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer les actes notariés relatifs à cette vente.

## **VOTE: POUR à l'unanimité**

### **9. Devis changement de porte d'un logement communal**

Le conseil municipal donne son accord pour le remplacement de la porte du rez-de-chaussée du logement au 19 place de l'église.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Créamesure pour 1 600 € HT (1376 € pour la porte et 224 € pour la pose) soit 1920 € TTC.

## **VOTE: POUR à l'unanimité**

### **10. Programme de travaux au parc public**

Le conseil municipal donne son accord pour l'installation au parc communal d'une structure de jeu pour les 4 – 14 ans.

Après présentation des différents devis des entreprises AJ3M et SATD, l'offre de l'entreprise AJ3M est retenue pour un coût de 4192.80 € avec fourniture et pose sans le terrassement.

Les buts de hand sur l'ancien terrain Route de la Saline seront installés près de l'aire de jeu.

## **VOTE: POUR à l'unanimité**

### **11. Devenir du logement communal Route de la Saline**

Le conseil municipal donne son accord de principe pour réfléchir à la création d'une maison d'assistantes maternelles compte tenu que le projet de la micro-crèche ne se concrétisera pas.

### **12. Projet de parking communal Route de la Saline**

En attendant l'aménagement définitif du parking de la Route de la Saline qui est encore à l'étude, le conseil donne son accord pour un aménagement provisoire d'ici la fin de l'année

### **13. Bail bassin d'eaux pluviales Rue des 8 aviateurs**

Le conseil municipal donne son accord pour signer un bail avec le propriétaire de la parcelle ZE 314 riveraine au bassin de récupération d'eaux pluviales.

Ce bassin fermé cadastré ZE 325 d'une surface de 1198 m<sup>2</sup> sera mis à disposition en terrain d'aisance pour une durée de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au tarif de 16 euros par an

**VOTE: POUR à l'unanimité**

### **14. Programmation des finitions de la tranche 3 du lotissement**

Report des finitions de la tranche 3 d'ici l'été 2020 le temps que les constructions de maisons individuelles soient réalisées.

### **15. Demande de recours gracieux par rapport à des astreintes**

Le Maire informe le conseil d'une demande de recours gracieux suite à une décision judiciaire d'astreinte liée à l'urbanisme qui s'élevait à 109 500€.

Le conseil municipal accepte d'annuler le reliquat de cette dette pour un montant de 37 829.44 € (au 23 septembre 2019).

Le conseil autorise le Maire à passer les écritures comptables afin d'éteindre cette créance.

**VOTE: POUR à l'unanimité**

### **16. Questions diverses**

Courrier d'une habitante pour solliciter un arrêt des cloches la nuit et le décalage de l'Angélus de 6h à 7h.  
Le conseil se prononce contre à 8 voix – 1 Abstention et 1 voix Pour

Problème de dégradations d'une toiture Chemin du Bout d'Amont par des véhicules poids lourds et agricoles. La réfection de la toiture n'a pas été réalisée à l'identique, et donc, cette toiture empiète sur le domaine public en descendant plus bas qu'à l'origine. Discussion en cours.

Problème d'évacuations des eaux pluviales suite aux travaux Route de la Saline  
Des inspections ont été réalisées, il s'avère que les eaux pluviales d'une habitation se déversent sur le domaine communal sans autorisation. Les eaux de pluie devront être infiltrées sur le terrain privé à la charge du propriétaire.